



CORONAVIRUS, ADOPTER LES RÉFLEXES POUR SE PROTÉGER DANS LES BUREAUX, DÉPÔTS, ATELIERS DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION



Le maximum de personnel est en télétravail, pour que le minimum soit présent sur site.



La distance de deux mètres entre les personnes, doit être matérialisée (marquage au sol).



L'accès aux espaces et salles de réunion est limité, leurs capacités d'accueil sont indiquées à l'entrée.



Nettoyer fréquemment les surfaces de contact les plus usuelles ainsi que les lieux collectifs: poignées de porte, tables, comptoirs, sols...



La localisation des lavabos pour le lavage des mains est affichée de manière visible à chaque entrée.



Des produits désinfectants et gels hydroalcooliques sont mis à disposition dans les lieux fréquentés et à proximité des surfaces de contact.



Les consignes sanitaires sont affichées et visibles.